

VILLE DE TOURBES
COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 30 MAI 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, le MARDI 30 MAI 2017 à 20h30 sous la Présidence de Mr le Maire.

Présents: 14 membres

Mr Christian JANTEL Maire

Mme Mélanie MUR 1^{ère} Adjointe

Mr Michel VINCENT 2^{ème} Adjoint

Mme Cristelle MORENO 3^{ème} Adjointe

Mmes Carole BONNET, Liliane DAMIENS (à partir de 20h40 après le 1^{er} vote) , Marie-Carmen LOUSTALET, Christine RENAUDEAU

Mrs Richard BORON, Jean-Luc GUIRAUDOU, Christian LOPEZ, Didier LOUSTALET , Luc MARCO, Lionel PUCHE

Absents excusés: 5 membres (dont 4 pouvoirs)

Mme Alix PICHON-MATHIEU donne pouvoir à Mme Mélanie MUR

Mme Sylvie MEUNIER donne pouvoir à Mr Christian JANTEL

Mr Frédéric SERVELLERA donne pouvoir à Mr Jean-Luc GUIRAUDOU

Mr José MINANO donne pouvoir à Mme Cristelle MORENO

Mr Guillaume ROUSSILLON

Soit au total: 18 Membres présents ou représentés.

Secrétaire de la séance et rédacteur du Compte Rendu : Michel VINCENT

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 11 avril 2017 :

VOTE: 13 Pour (y compris les 3 pouvoirs)

4 Abstentions

Mme Liliane DAMIENS absente pour ce 1^{er} vote nous rejoint à 20h40

2) Délibérations :

-----A) Désignation d'un membre titulaire et d'un suppléant devant participer aux travaux de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) :

Suite à la dissolution de la CCPT (Communauté de Communes du Pays de Thongue), notre Commune a retrouvé des compétences jadis déléguées et en a transféré d'autres.

La différence entre les charges liées aux compétences reprises et transférées a été évaluée par la CLETC.

Mr le Maire précise que nous n'avons pas été invités à l'époque à participer à ces travaux.

S'agissant du transfert de la compétence Tourisme, une réunion d'évaluation est programmée pour le 9/06 à Saint-Thibéry.

Les membres qui seront désignés siégeront à cette commission et participeront à tous ses autres travaux d'intérêt communautaire.

Lors du budget 2017 cette évaluation se solde par une différence négative de 45 060 € qui sera payée par douzième à la CAHM.

Le décompte s'est établi de la façon suivante :

-Montant des charges « récupérées » : 56 420,58 € (30 034 €+5 157,99 €+21 227,69 €)

-Montant des charges « transférées » : 101 481,36 €

Soit un différentiel de - 45 060,78 €

Pour information, Mr le Maire précise qu'il n'est personnellement pas d'accord sur ce calcul et qu'il compte faire entendre son désaccord lors de la tenue de la prochaine commission par les délégués que vous aurez choisis.

Il est donc proposé à vos suffrages les candidatures de christian JANTEL et celle de Jean-Luc GUIRAUDOU déjà élus conseillers communautaires.

VOTE: 14 Pour (y compris les 4 pouvoirs)

4 Abstentions

-----B) Adoption du budget 2017 :

Il s'agit de transmettre à la Sous-préfecture les délibérations afférentes au vote du budget primitif 2017 et/ou au vote du compte administratif 2016 et/ou au vote du compte de gestion 2016 de votre budget principal et/ou vos budgets annexes.

Depuis plusieurs décennies, nous n'avons jamais été saisis d'une telle demande concernant le vote du budget primitif, aussi nous transmettrons une délibération qui sera prise en séance du 30 mai 2017 conforme au résultat du vote du budget présenté le 11/04/2017 avec les présents et/ou représentés (procuration) et les personnes s'étant abstenues ou ayant voté contre.

VOTE: 18 Pour (y compris les 4 pouvoirs)

-----C) Police Pluri-Communale :

Pour répondre à un besoin croissant de sécurité, de sureté, de salubrité et de tranquillité publique dans nos communes, il est apparu opportun de créer sur un certain territoire une police pluri-communale.

Ce constat a été communiqué à un certain nombre de communes (voir liste jointe) en espérant qu'elles puissent exprimer leur adhésion à ce principe pour confier à des gardes champêtres des

missions explicitées dans le projet de convention joint, sur la totalité du territoire de ces communes.

Si tel était le cas, chaque commune devra participer financièrement et proportionnellement à leur niveau de population (voir le tableau en annexe).

La durée de cette convention liant toutes les communes est fixée dans un premier temps à 3 ans.

Il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur ce projet et le cas échéant d'accepter ce principe et ses modalités d'application.

Intervention de Mr Lionel PUCHE qui n'est pas d'accord sur le fait qu'un Garde Champêtre aurait plus de prérogatives qu'un Policier Municipal. Oui en matière de chasse et d'environnement mais pas du tout en matière de la police du code de la route.

Un débat s'est instauré sur le cout total de ce projet en regard de la présence et de l'efficacité de cette Police Pluri-Communale qui devra agir sur les 10 communes signataires de cette convention. De plus il est clair que le projet de convention est à ce jour incomplet.

Mr le Maire est tout à fait d'accord sur toutes ces remarques mais il demande tout simplement que le Conseil Municipal se prononce aujourd'hui uniquement sur le « principe » afin que nous puissions continuer à participer aux réunions sur ce projet.

VOTE: 17 Pour (y compris les 4 pouvoirs)

1 Abstention

-----D) Echange et/ou vente parcelles communales au Domaine de Montrose :

Suite à la dernière séance du Conseil municipal, au cours de laquelle ce sujet a été évoqué, la décision de se rendre sur place afin de mieux apprécier voire de connaître les parcelles concernées a été prise ainsi que celle de se rapprocher du propriétaire du centre équestre de la Tour pour le tenir informé de ce projet compte tenu de son activité similaire menée depuis des années à proximité directe du nouveau projet.

Les propositions faites par le Domaine de Montrose ont été explicitées avec les documents transmis et la promesse d'une décision officielle lors de ce conseil municipal a été formulée aux porteurs du projet.

Il appartient donc aux élus de se déterminer :

- sur le principe de cette demande,
- d'apprécier les conditions d'échange ou de vente,
- apporter au porteur de projet une réponse officielle argumentée.

Mr Richard BORON se voit mal céder ou vendre un terrain qui appartient à la commune et qui fait donc partie de notre « patrimoine ».

Mr Jean-Luc GUIRAUDOU s'interroge sur la proximité de deux activités dans le même domaine : le cheval.

Mr Didier LOUSTALET : est-ce réellement la même activité car le projet de la famille Coste est semble-t-il à vocation professionnelle complémentaire de l'autre centre équestre?

Mr Luc MARCO connaît bien le domaine et ne comprend pas pourquoi il veut créer ce centre équestre juste à côté du Centre de La Tour.

La décision est prise de réunir Mrs COSTE et CHEVALIER en présence des élus afin de les écouter et surtout de savoir ce que Mr CHEVALIER pense réellement de ce projet car nous n'avons que la version de Mr COSTE.

VOTE :

- 1) Qui souhaite que la commune conserve les parcelles concernées ? : 5 Pour (y compris 1 pouvoir)
- 2) Qui souhaite que la commune vende ces parcelles à Mr COSTE ? : 4 Pour
- 3) Qui souhaite qu'un échange soit effectué ? : 0
- 4) Pas d'opinion : 9 (y compris 3 pouvoirs)

-----E) Recensement 2018 :

La commune de TOORBES sera concernée en 2018 pour organiser sur son territoire la réalisation d'un recensement de la population.

Certaines conditions organisationnelles seront à respecter à savoir :

- Nomination d'un/e coordonnateur/trice des opérations de recensement,
- Nomination de plusieurs agents recenseurs....

Madame BOSC (agent municipale) se proposerait pour exercer la mission de coordonnatrice, elle aurait la gestion de 3 à 4 agents recenseurs, le contrôle de toutes les fiches, la délivrance des résultats à l'INSEE ainsi qu'à la commune de TOORBES et d'effectuer auprès de la population Tourbaine une communication rationnelle des données recueillies.

Il est précisé ici que les frais engendrés par le recrutement des agents recenseurs seront pris en charge par la commune avec en contrepartie une dotation forfaitaire de recensement versée par l'Etat.

Il convient donc de délibérer sur la proposition de nomination de l'agent coordonnateur.

VOTE: 17 Pour (y compris 4 pouvoirs)

1 Contre

Questions diverses :

Mr Lionel PUCHE : les viticulteurs touchés par le gel seront-ils indemnisés ? La commune ne peut elle pas les exonérer d'une partie de la taxe foncière ? Mr le Maire répond que ceux qui sont assurés ont reçu la visite d'un expert de l'assureur et propose de recenser ceux qui ont été réellement touchés et qui ne sont pas assurés, d'examiner les dossiers puis de les convoquer.

Mr Richard BORON intervient sur le Très Haut Débit, dossier dont il a la charge, et s'est aperçu que la CAHM a pour objectif de l'installer dans les 20 communes de son territoire.

Michel VINCENT intervient au sujet de la communication régulière, depuis plus de deux mois, à tous les élus, des différentes réunions et/ou rendez-vous hebdomadaires. Cela a été décidé par Mr le MAIRE suite à de nombreuses remarques et critiques de la part des élus mais il est à constater qu'à ce jour personne n'a remercié Mr le Maire de cette initiative. Dont acte.

Mme Mélanie MUR souhaite parler du tableau des présences pour le bureau de vote du dimanche 11 juin 2017, 1^{er} tour des élections Législatives, à savoir :

8h00 à 10h00.....Richard Boron, Christian Jantel, Luc Marco, Carole Bonnet

10h00 à 12h00.....Liliane Damiens, Richard Boron, Mélanie Mur, Jean-Luc Guiraudou

12h00 à 14h00.....Mélanie Mur, Guillaume Roussillon, Liliane Damiens, Cristelle Moreno

14h00 à 16h00..... Christine Renaudeau, Lionel Puche, Cristelle Moreno, Christian Lopez

16h00 à 18h00..... Michel Vincent, Christian Lopez, Sylvie Meunier, Jean-Luc Guiraudou

Dépouillement : Sylvie, Jean-Luc, Michel, Mélanie, Lionel , Christian Lopez et Christian Jantel

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 22h30.